

Si j'avais su . . .

Circonscription de Luxeuil les Bains

N°2-Septembre 2016

ENSEIGNANTS DEBUTANTS

Les articles

- Les ressources de la circonscription
- Les textes officiels
- Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes
- Le nouveau livret scolaire
- Ressources pour l'évaluation
- Les aides à apporter aux élèves en difficulté

L'évaluation

"L'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève."

Page 3

Code de l'éducation

Article L111-1

"Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser."



Etre professeur des écoles c'est (arrêté du 1-7-2013) :

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe

Les ressources de la circonscription

Les conseillers pédagogiques :

Gisèle Jarry
gisele.jarry@ac-besancon.fr

Nicolas Tribout
nicolas.tribout@ac-besancon.fr

03.84.40.12.10

Les sites

Circo70 (départemental)
<http://circo70.ac-besancon.fr/>

Circonscription de Luxeuil
<http://luxeuil.circo70.ac-besancon.fr/>

Twitter
@IENLuxeuil

Articles à consulter

Les nouveaux programmes
- <http://tinyurl.com/hahx2bz>

Une proposition de
programmation en
mathématiques cycle 3
- <http://tinyurl.com/zblf235>

La conférence de V. Bouysse
sur l'école maternelle
- <http://tinyurl.com/jyuqtzg>

Les textes officiels

Le programme de l'école
maternelle (Rentrée 2015)
- BOEN spécial n°2 du 26 mars
2015

Le nouveau programme des
cycles 2 et 3 (reentrée 2016)
- BOEN spécial n°11 du 26
novembre 2015

Le nouveau socle commun de
connaissances, de compétences
et de culture
- décret n° 2015-372 du 31-3-
2015

Les volumes horaires des
enseignements obligatoires
- arrêté du 9-11-2015

Evaluation des acquis des
élèves
- décret n° 2015-1929 du 31-
12-2015

Service des personnels
enseignants du 1er degré
- Décret n°2013-77 du 24-01-13

L'organisation des 108 heures
- Circulaire n°13-019

Le rôle et la place des parents à
l'école
- Circulaire n° 2006-137 du 25-
8-2006

Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes

Afin d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes de l'école et du collège, publiés en novembre 2015, le ministère met progressivement à disposition un ensemble de ressources. Elles proposent des pistes pour la mise en œuvre des enseignements, des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages. Ces ressources sont conçues et

réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

Ressources cycle 1
- <http://tinyurl.com/hgbd6p5>

ressources cycle 2 et 3
<http://tinyurl.com/gvrtsgg>



Le nouveau livret scolaire

- <http://tinyurl.com/zxf3wwp>

Évaluation des élèves du CP à la 3e. Un livret scolaire plus simple, un brevet plus complet

À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?

Désormais, les élèves n'auront qu'un seul document. À la fin de chaque trimestre, un bilan détaillant : au recto, le niveau des élèves par matière au verso, les appréciations générales et les projets menés. Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3e. À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur 8 champs d'apprentissage du socle (langue française à l'oral et à

l'écrit ; langues étrangères et régionales ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre ; formation de la personne et du citoyen ; systèmes naturels et systèmes techniques ; représentations du monde et activité humaine) grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne. À la fin de la scolarité obligatoire, les parents pourront s'être constitué un dossier d'une trentaine de bilans.

Le bilan périodique

Le bilan périodique est un outil simple et précis. Il indique aux parents les principaux éléments sur lesquels leur enfant est évalué. Comme aujourd'hui, du CP au CM2, l'enseignant situe l'élève dans chaque matière sur des objectifs d'apprentissage : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés. À partir de la classe de 6e, les notes peuvent être introduites dans les bilans périodiques.

"L'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève."

Ressources pour l'évaluation

Banqu'outils pour l'évaluation

La banque'outils pour l'évaluation regroupe des livrets et plus de 400 fiches que l'enseignant peut utiliser pour mettre en place des évaluations à des fins diagnostiques et selon les objectifs poursuivis au sein de sa classe de CE2. Le but est de permettre d'identifier les difficultés potentielles de chaque élève et, ainsi, de mettre en place une réponse adaptée.

- <http://tinyurl.com/jt8urm4>

Sommaire des fiches mathématiques :

- <http://tinyurl.com/jymt6o6>

Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle

À l'école maternelle, à compter de la rentrée 2016, deux nouveaux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

- <http://tinyurl.com/gpx5f6z>



Les aides à apporter aux élèves en difficulté

APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

PPRE (projet personnalisé de réussite éducative)

Il concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

PPS (projet personnalisé de scolarisation)

Il concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap

PAP (plan d'accompagnement personnalisé)

permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

PAI (projet d'accueil individualisé)

Il concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Un document permettant de clarifier la différence entre les différents dispositifs d'accompagnement :

- <http://circo70.ac-besancon.fr/?p=830>

